" ECOLE PASCAL "

Société par Actions Simplifiée au capital de 141.000 Euros
Siège Social : 33 Boulevard Lannes 75116 PARIS
692 041 668 - R.C.S PARIS

EXTRAIT DU
PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 16 FEVRIER 2026

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide de distribuer à titre de dividendes aux associés, le bénéfice de l'exercice 2024/2025 qui s'élève à 480 257 €, soit 102,20 € pour chacune des 4 700 actions.

Les dividendes seraient mis en distribution à compter de ce jour.

L'assemblée générale informe que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 18,6 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.
Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

L'assemblée générale rappelle qu'au titre des trois exercices précédents, il a été distribué pour chacune des actions, les dividendes suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31/08/2024	0 €	0 €	0 €
31/08/2023	78,00 €	25,53 €	0 €
31/08/2022	138,29 €	0 €	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT



Vivenet

(1) **BILAN - ACTIF**

N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : Société ECOLE PASCAL — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 33 Boulevard Lannes 75116 PARIS — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 69204166800017 — Néant ☐ *

CERTIFIÉ CONFORME

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31 08 2025 Net 3	N-1 31 08 2024 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	21 911	AG 21 911		
	Fonds commercial (1)	AH	30 490	AI	30 490	30 490
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	261 169	AQ 207 063	54 106	63 475
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	77 494	AS 74 119	3 375	5 985
	Autres immobilisations corporelles	AT	3 125 359	AU 2 626 306	499 054	576 969
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (1)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	920	CV 493	427	484
	Créances rattachées à des participations	BB	814 154	BC	814 154	903 282
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	115 544	BI	115 544	115 544
	TOTAL (II)	BJ	4 447 041	BK 2 929 892	1 517 149	1 696 230
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	32 555	BY 3 687	28 867	27 649
	Autres créances (3)	BZ	103 655	CA	103 655	104 662
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	849 025	CE	849 025	350 985
	Disponibilités	CF	13 022	CG	13 022	96 372
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	155 110	CI	155 110	102 963
	TOTAL (III)	CJ	1 153 366	CK 3 687	1 149 679	682 632
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	5 600 407	IA 2 933 579	2 666 828	2 378 862

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 0 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations | Stocks : | Créances :

Cas d'Option

Dossier N° 020020 en Euros. Attestation de présentation des comptes CABINET FLAMME EXPERTISE COMPTABLE

SC VN

N° 2051 2025

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Désignation de l'entreprise : Société ECOLE PASCAL — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 141 000)	DA	141 000	141 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	14 100	14 100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	280 210	157 169
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	480 257	243 041
	Subventions d'investissement	DJ	24 470	30 213
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	940 037	585 523
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	104 016	104 016
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	104 016	104 016
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 985	400
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	310 560	441 547
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	395 231	396 501
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	431 988	467 928
	Dettes fiscales et sociales	DY	234 387	121 247
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	248 623	261 698
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 622 774	1 689 323
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 666 828	2 378 862

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 622 774	1 689 323
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052 2025

Désignation de l'entreprise : Société ECOLE PASCAL — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD	71 214	FE		FF	71 214	61 161
	Production vendue services*	FG	5 162 765	FH		FI	5 162 765	4 772 955
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 233 979	FK		FL	5 233 979	4 834 116
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	5 743	27 428
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		18 872
	Autres produits (1) (11)					FQ	116 956	120 507
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	5 356 679	5 000 923
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 072	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	70	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		9 398
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 410 134	3 476 538
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	66 971	70 114
	Salaires et traitements*					FY	834 996	760 585
	Charges sociales (10)					FZ	280 385	253 434
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immo. - dotations aux amortissements*					GA	120 074	127 765
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immo. - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	1 757	1 930
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	16 214	15 412
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4 731 674	4 715 176
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	625 004	285 747
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	54 248	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		(1 877)
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	(37 501)	46 251
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	11 737	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	3 386	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		21 953
	Total des produits financiers (V)					GP	(22 377)	68 203
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	58	58
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	21 759	23 821
	Différences négatives de change					GS	51	638
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	21 867	24 517
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(44 245)	43 687
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	635 007	331 310

N° 2053 2025

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : Société ECOLE PASCAL — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		6 386
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		6 386
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		451
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		451
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		5 935
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	154 750	94 205
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 388 549	5 075 513
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 908 292	4 832 472
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	480 257	243 041

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVOIS

							Exercice N	Exercice N-1
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières					HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					1G		
(3)	Dont - Crédit bail mobilier *					HP		
	Dont - Crédit bail immobilier					HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées					1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées					1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)					HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)					RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)					RD		
(9)	Dont transferts de charges					A1		18 172
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A4	15 362	15 371
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		dont cotisations Madelin	A7			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)					HS		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(5) **IMMOBILISATIONS** N° 2054 2025

Désignation de l'entreprise : Société ECOLE PASCAL — Néant : ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	52 401	KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]	KP	261 169	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	78 094	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *	KV	2 809 739	KW	KX 2 301
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY		KZ	LA 4 480
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	306 337	LC	LD 23 397
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
	Avances et acomptes	LK		LL	LM
	TOTAL III	LN	3 455 338	LO	LP 30 178
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
	Autres participations	8U	920	8V	8W
	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	115 544	1U	1V
	TOTAL IV	LQ	116 464	LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	3 624 203	ØH	ØJ 30 178

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste 1	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW 52 401	1X 52 401
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH 261 169	MI 261 169
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ 600	MK 77 494	ML 77 494
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM 1 191	MN 2 810 849	MO 2 810 849
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ 4 480	MR 4 480
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS 19 704	MT 310 030	MU 310 030
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
	TOTAL III	IY		NG 21 494	NH 3 464 022	NI 3 464 022
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations	IØ		ØX	ØY 920	ØZ 920
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F 115 544	2G 115 544
	TOTAL IV	I3		NJ	NK 116 464	2H 116 464
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK 21 494	ØL 3 632 887	ØM 3 632 887

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis 2025

Exercice N, clos le : 31 08 2025

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société ECOLE PASCAL

Néant [X] *

CADRE A

		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

6 **AMORTISSEMENTS**

Désignation de l'entreprise : Société ECOLE PASCAL — Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	21 911	PF		PG		PH	21 911
TOTAL I		RK	21 911	RM		RN		RO	21 911
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	197 694	PW	9 369	PX		PY	207 063
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	72 108	QA	2 611	QB	600	QC	74 119
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	2 306 405	QE	70 448	QF	1 191	QG	2 375 663
	Matériel de transport	QH		QI	512	QJ		QK	512
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	232 701	QM	37 133	QN	19 704	QO	250 131
	Emballages récupérables et divers	QP	436	QR	58	QS		QT	493
TOTAL II		QU	2 809 344	QV	120 131	QW	21 494	QX	2 907 981
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		ØN	2 831 255	ØP	120 131	ØQ	21 494	ØR	2 929 892

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst gales,agenc et am des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL III**		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY					Total général non ventilé (NW - NY)	NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

CABINET VIZZAVONA
Commissariat aux comptes
64 boulevard Maurice Barres
92200 Neuilly sur Seine

ECOLE PASCAL

Société par Actions Simplifiée au Capital de 141 000 euros

33 Boulevard Lannes

75016 PARIS

692 041 668 R.C.S PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice clos le 31 Août 2025

ECOLE PASCAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Août 2025

A l'Assemblée générale de la société ECOLE PASCAL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été par confiée l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ECOLE PASCAL, relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à Neuilly Sur Seine, le 15 janvier 2026



Patrice VIZZAVONA

Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/08/2025 12			Exercice N-1 31/08/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	21 910.99	21 910.99				
	Fonds commercial (1)	30 489.80		30 489.80	30 489.80		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	261 168.81	207 063.06	54 105.75	63 475.23	-9 369.48	-14.76
	Installations techniques, matériel et outillage	77 493.85	74 119.28	3 374.57	5 985.42	-2 610.85	-43.62
	Autres immobilisations corporelles	3 125 359.36	2 626 305.70	499 053.66	576 968.70	-77 915.04	-13.50
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	920.00	493.08	426.92	484.42	-57.50	-11.87
	Créances rattachées à des participations	814 153.88		814 153.88	903 282.20	-89 128.32	-9.87
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	115 544.18		115 544.18	115 544.18		
	Total II	4 447 040.87	2 929 892.11	1 517 148.76	1 696 229.95	-179 081.19	-10.56
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	32 554.60	3 687.22	28 867.38	27 649.20	1 218.18	4.41
	Autres créances	103 654.82		103 654.82	104 662.22	-1 007.40	-0.96
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	849 025.14		849 025.14	350 984.80	498 040.34	141.90
	Disponibilités	13 021.98		13 021.98	96 372.40	-83 350.42	-86.49
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	155 109.58		155 109.58	102 962.96	52 146.62	50.65
	Total III	1 153 366.12	3 687.22	1 149 678.90	682 631.58	467 047.32	68.42
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 600 406.99	2 933 579.33	2 666 827.66	2 378 861.53	287 966.13	12.11

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0.06

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/08/2025 12	Exercice N-1 31/08/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 141 000)	141 000.00	141 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	14 100.00	14 100.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	280 210.02	157 169.43	123 040.59	78.29
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	480 257.43	243 040.59	237 216.84	97.60
	Subventions d'investissement	24 469.58	30 212.78	-5 743.20	-19.01
	Provisions réglementées				
	Total I	940 037.03	585 522.80	354 514.23	60.55
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	104 016.15	104 016.15		
	Provisions pour charges				
	Total III	104 016.15	104 016.15		
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	1 984.56	400.35	1 584.21	395.71
	Emprunts et dettes financières diverses	310 560.33	441 547.07	-130 986.74	-29.67
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	395 231.20	396 501.00	-1 269.80	-0.32
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	431 987.74	467 928.42	-35 940.68	-7.68
	Dettes fiscales et sociales	234 387.18	121 247.33	113 139.85	93.31
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	248 623.47	261 698.41	-13 074.94	-5.00
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 622 774.48	1 689 322.58	-66 548.10	-3.94
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 666 827.66	2 378 861.53	287 966.13	12.11
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 622 774.48	1 689 322.58		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2025 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1 *	
	France	Exportation	Total	31/08/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	71 213.80		71 213.80	61 161.00	10 052.80	16.44
Production vendue de services	5 162 765.19		5 162 765.19	4 772 955.44	389 809.75	8.17
Chiffre d'affaires NET	5 233 978.99		5 233 978.99	4 834 116.44	399 862.55	8.27
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			5 743.20	27 428.00	-21 684.80	-79.06
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				18 871.64	-18 871.64	-100.00
Autres produits			116 956.46	120 507.03	-3 550.57	-2.95
Total des Produits d'exploitation (I)			5 356 678.65	5 000 923.11	355 755.54	7.11
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			1 071.72		1 071.72	
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			70.30		70.30	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				9 398.44	-9 398.44	-100.00
Autres achats et charges externes *			3 410 134.13	3 476 537.84	-66 403.71	-1.91
Impôts, taxes et versements assimilés			66 971.20	70 114.40	-3 143.20	-4.48
Salaires et traitements			834 996.46	760 585.09	74 411.37	9.78
Charges sociales			280 385.41	253 433.55	26 951.86	10.63
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			120 073.71	127 764.67	-7 690.96	-6.02
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 757.22	1 930.00	-172.78	-8.95
Dotations aux provisions						
Autres charges			16 214.20	15 412.14	802.06	5.20
Total des Charges d'exploitation (II)			4 731 674.35	4 715 176.13	16 498.22	0.35
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			625 004.30	285 746.98	339 257.32	118.73
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			54 247.95		54 247.95	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				-1 876.53	1 876.53	100.00

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2025 12	Exercice N-1 31/08/2024 12	Ecart N / N-1 * Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	-37 500.98	46 250.57	-83 751.55	-181.08
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	11 737.36		11 737.36	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change	3 386.21		3 386.21	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		21 952.90	-21 952.90	-100.00
Total V	-22 377.41	68 203.47	-90 580.88	-132.81
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	57.50	57.50		
Intérêts et charges assimilées (4)	21 758.97	23 821.44	-2 062.47	-8.66
Différences négatives de change	50.94	637.78	-586.84	-92.01
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	21 867.41	24 516.72	-2 649.31	-10.81
2. Résultat financier (V-VI)	-44 244.82	43 686.75	-87 931.57	-201.28
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	635 007.43	331 310.26	303 697.17	91.67
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		6 386.41	-6 386.41	-100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		6 386.41	-6 386.41	-100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		451.08	-451.08	-100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		451.08	-451.08	-100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		5 935.33	-5 935.33	-100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	154 750.00	94 205.00	60 545.00	64.27
Total des produits (I+III+V+VII)	5 388 549.19	5 075 512.99	313 036.20	6.17
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 908 291.76	4 832 472.40	75 819.36	1.57
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	480 257.43	243 040.59	237 216.84	97.60

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	52 401		
Installations générales agencements aménagements des constructions	261 169		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	78 094		
Installations générales agencements aménagements divers	2 809 739		2 301
Matériel de transport			4 480
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	306 337		23 397
TOTAL	3 455 338		30 178
Autres participations	920		
Prêts, autres immobilisations financières	115 544		
TOTAL	116 464		
TOTAL GENERAL	3 624 203		30 178

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			52 401	52 401
Installations générales agencements aménagements constr.			261 169	261 169
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		600	77 494	77 494
Installations générales agencements aménagements divers		1 191	2 810 849	2 810 849
Matériel de transport			4 480	4 480
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		19 704	310 030	310 030
TOTAL		21 494	3 464 022	3 464 022
Autres participations			920	920
Prêts, autres immobilisations financières			115 544	115 544
TOTAL			116 464	116 464
TOTAL GENERAL		21 494	3 632 887	3 632 887

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	21 911			21 911
Installations générales agencements aménagements constr.	197 694	9 369		207 063
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	72 108	2 611	600	74 119
Installations générales agencements aménagements divers	2 306 405	70 448	1 191	2 375 663
Matériel de transport		512		512
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	232 701	37 133	19 704	250 131
Emballages récupérables et divers	436	58		493
TOTAL	2 809 344	120 131	21 494	2 907 981
TOTAL GENERAL	2 831 255	120 131	21 494	2 929 892

ANNEXE

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	9 369				
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 611				
Instal.générales agenc.aménag.divers	70 448				
Matériel de transport	512				
Matériel de bureau informatique mobilier	36 953	180			
Emballages récupérables et divers	58				
TOTAL	119 951	180			
TOTAL GENERAL	119 951	180			

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	104 016				104 016
TOTAL	104 016				104 016

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 930	1 757			3 687
TOTAL	1 930	1 757			3 687
TOTAL GENERAL	105 946	1 757			107 703
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		1 757			
financières		58			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	814 154	-0	814 154
Autres immobilisations financières	115 544	0	115 544
Autres créances clients	32 555	32 555	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 552	13 552	
Divers état et autres collectivités publiques	76 437	76 437	
Débiteurs divers	13 666	13 666	
Charges constatées d'avance	155 110	155 110	
TOTAL	1 221 017	291 319	929 698

ANNEXE

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 985	1 985		
Fournisseurs et comptes rattachés	431 988	431 988		
Personnel et comptes rattachés	67 857	67 857		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	77 200	77 200		
Impôts sur les bénéfices	84 094	84 094		
Autres impôts taxes et assimilés	5 236	5 236		
Groupe et associés	310 560	310 560		
Autres dettes	248 623	248 623		
TOTAL	1 227 543	1 227 543		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	5 587			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	30.0000	4 700			4 700

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS COMMERCIAL	30 490			30 490	
Total	30 490			30 490	

Le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 modifie le règlement 2014-03 relatif au PCG, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, et notamment pour ce qui concerne l'évaluation des fonds commerciaux.

Lorsque la durée d'utilisation n'est pas limitée, les fonds commerciaux ne sont pas amortis. Un test de dépréciation a été mis en ouvre conformément au règlement ANC 2015-06, permettant ainsi de comparer la valeur nette comptable de ces fonds commerciaux inscrits à l'actif avec la valeur actuelle de ces derniers à la date de clôture.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements sur construction	Linéaire	10 ans
Installations générales	Linéaire	4 à 10 ans
Matériels industriels	Linéaire	5 ans
outillages industriels	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	4 à 10 ans
Matériel de bureau	Dégressif	3 à 4 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	4 194
Créances clients et comptes rattachés	18 236
Autres créances	89 989
Total	112 419

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	385
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 800
Dettes fiscales et sociales	99 287
Total	180 472

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	155 110
Total	155 110